



Ville de
Mercier

AVIS PUBLIC
ENTRÉE EN VIGUEUR

AVIS PUBLIC est donné par le soussigné que les règlements suivants ont été adoptés :

Règlement n° 87-424-4 intitulé « Règlement modifiant le règlement 87-424 relatif aux chiens et aux chats »;

Règlement n° 2011-891-03 intitulé « Règlement modifiant le règlement régissant les heures d'ouverture et fermeture des parcs municipaux et patinoires extérieures sur le territoire de la Ville »;

Règlement n° 2013-906-20 intitulé « Règlement modifiant le règlement décrétant différents tarifs pour l'utilisation de biens, de services ou pour le bénéfice retiré d'une activité de la Ville »;

Règlement n° 2016-940-07 intitulé « Règlement modifiant le règlement de délégation du pouvoir de dépenser ».

Ces règlements entrent en vigueur selon la Loi et toute personne intéressée peut en prendre connaissance à mon bureau, au 2^{ième} étage du 869, boul. Saint-Jean-Baptiste à Mercier ou peut en faire la demande par courriel à : direction.greffe@ville.mercier.qc.ca.

Donné à Mercier, ce 15^{ième} jour du mois de mars 2024

Denis Ferland, avocat
Greffier